



Canadian Society of Transplantation Société canadienne de transplantation

LEADERSHIP IN CANADIAN TRANSPLANTATION | LEADERSHIP EN TRANSPLANTATION AU CANADA

Développement de lignes directrices canadiennes sur la sollicitation publique de donneurs vivants en transplantation d'organes

Québec, (QC) 14 octobre 2016 – La Société canadienne de transplantation (SCT), en partenariat avec le Programme national de recherche en transplantation du Canada (PNRTC) et la Société canadienne du sang (SCS), a élaboré des lignes directrices sur la sollicitation publique de donneurs vivants d'organes qui serviront de balises aux professionnels concernés.

En raison du manque d'organes disponibles pour la transplantation, certains patients recourent à la sollicitation publique afin de se trouver un donneur vivant. En 2015, deux cas de ce genre ont fait les manchettes au Canada, attirant l'attention sur cette tendance à la hausse. Rendus possibles par l'apparition des médias sociaux, ces sollicitations ont suscité la controverse et bien des questionnements éthiques. Les lois et les règlements encadrant la transplantation d'organes varient selon les juridictions, la SCT a réuni des représentants des différentes organisations canadiennes concernées afin de développer des lignes directrices uniformisées répondant à la nouvelle problématique.

Bien qu'il n'existe aucune politique nationale sur la sollicitation publique, les lois fédérales et provinciales stipulent que le don d'organes doit être gratuit et que les organes ne peuvent être vendus ou échangés contre une quelconque contrepartie de valeur. Par ailleurs, tout don d'organes entre vivants doit se faire dans le respect des lignes directrices de Santé Canada, qui définit les obligations des centres de prélèvement d'organes en matière d'évaluation du donneur vivant. Pour pallier l'absence de lignes directrices canadiennes sur la sollicitation publique de donneurs vivants, la SCT a mis sur pied un comité composé de professionnels de la transplantation, d'éthiciens, de juristes et de patients. Les résultats de leur réflexion sont publiés aujourd'hui sous la forme de lignes directrices dans la revue scientifique *Transplantation*. <http://www.cst-transplant.ca/resources-for-health-professionals.html>

Par cette prise de position, le comité reconnaît que la sollicitation publique de donneurs vivants soulève de nombreux enjeux éthiques liés à la justice et l'équité, l'anonymat et le respect de l'autonomie du donneur et du receveur. Après analyse, le comité a conclu que le don d'organes par un donneur vivant obtenu au moyen de la sollicitation publique est acceptable à deux conditions : le don doit être effectué en conformité avec les différentes lois canadiennes et sans aucune compensation monétaire. L'article propose aussi des recommandations à l'égard du processus de consentement et d'évaluation des donneurs vivants obtenus suite à une sollicitation publique afin de guider les centres de transplantation confrontés à de telles situations.

Chef de file en transplantation au Canada

La Société canadienne de transplantation est un organisme professionnel pour les médecins, les chirurgiens, les scientifiques et les professionnels paramédicaux, qui travaillent dans le domaine de la transplantation. Nous comptons actuellement plus de 600 membres d'un océan à l'autre dans toutes les disciplines de transplantation ainsi qu'en pratique clinique et en recherche scientifique.

-30-

For more information:

Dr. Marie-Chantal Fortin

Chair, CST Ethics Committee

877.968.9449 ext. 1

Email: marie-chantal.fortin@umontreal.ca

CST President

Dr. Atul Humar